Encore des attentats dans la Ruhr

Dusseldorf, 30. — Le directeur des Postes de Recklinghausen a été arrêté pour refus d'obéissance aux autorités d'occupation.

A Rauxel, au Nord de Castropp, un employé des chemins de fer français, a reçu, dans un petit café, une balle de revolver en pleine figure.

La blessure est grave, mais non mortelle.

On a procédé à l'arrestation du tenancier du café, ainsi que de trois allemands.

Dans la nuit du 23 au 24 juillet, un soldat, détaché à la Haute-Commission, à Neumped a été assailli et désarmé par une douzaine d'allemands, qui l'ont roué de coups.

Ses blessures sont sans gravité.

La gendarmerie a ouvert une enquête, de concert avec la police allemande.

Deux des assaillants seraient déjà connus.

Des mineurs refusent de descendre dans les puits

Dusseldorf, 30. — Dans une réunion en plein air qui a suivi la démonstration, de violents discours ont été prononcés.

A Witten, les mineurs n'ayant touché que 100.000 marks sur un salaire hebdomadaire de 1.500.000 marks, un certain nombre d'entre eux ont refusé de descendre dans les puits.

Pour remédier à cet état de choses et empêcher des troubles, la Reichsbank vient d'accorder aux entreprises minières Rhéno-Wesphaliennes, un nouveau crédit de six cents milliards de marks, garanti par le Gouvernement allemand et destiné au paiement des salaires. Le nombre des chômeurs continue à s'accroître dans la Ruhr.

Dans le secteur de Bochum, plusieurs exploitations viennent de licencier un certain nombre d'ouvriers célibataires.

M. Cuno démissionnerait prochainement

Vienne, 30. — On annonce que d'après des informations de Berlin, émanant de source bien informée, le cabinet Cuno démissionnerait à la rentrée du Reichstag.

Les milieux parlementaires croient à la formation d'un ministère à la tête duquel se trouverait M. Loebe, président du Reichstag, ou M. Stresemann.

Un lieutenant belge coupable d'une agression sur un allemand

Bruxelles, 30. — Le Tribunal correctionnel a condamné à 4 mois de prison avec sursis le lieutenant de réserve Met Den Auxt, qui s'était rendu coupable d'une agression sur la personne du chargé d'affaires allemand.

Contre les écraseurs

La Cour d'Appel de Douai a rendu une demi-douzaine d'arrêts sévères

Les magistrats de la Cour d'Appel ont à donner quelques sages avertissements aux chauffeurs imprudents qui encourent, sur nos grandes routes, des responsabilités par trop... écrasantes.

Une demi-douzaine d'arrets, faisant suite à des accidents d'automobile, viennent d'être rendus. Voici les deux plus importants :

Un chauffard à Ransart écrasa un cultivateur

Le chauffeur Gaston Busiaux, renversait avec son camion-automobile sur le territoire de la commune de Ransart, entre Arras et Monchy-le-Preux, le tombereau conduit par M. Houplain, cultivateur à Ronsart. Relevé avec plusieurs côtes fracturée, M. Houplain ne tardait pas à succomber à ses blessures.

Le tribunal d'Arras condamna Busiaux à 100 francs d'amende et à 35.000 francs de dommages-intérêts au profit de la veuve de la victime.

La Cour de Douai a élevé la peine prononcée contre le chauffeur à un mois de prison et 600 francs d'amende. Elle a confirmé le chiffre des dommages-intérêts.

Un autre provoqua un grave accident à Roubaix

Le chauffeur Armand Faivre, fut reconnu responsable d'un accident d'auto survenu à Roubaix qui occasionna des blessures à M. Eugène Deroubaix, à Mme veuve Franzein et à Mlle Triaille.

Le tribunal de Lille le condamna à 100 fr. d'amende et à payer une pension de mille francs à chacune des trois victimes. C'est une compagnie d'assurances qui en supporterait les frais.

La Cour de Douai a estimé qu'il ne suffisait pas de souscrire une police d'assurances pour avoir le droit d'écraser les gens impunément. Elle a condamné Faivre à 15 jours de prison et a confirmé les autres parties du premier jugement.

Le 9me Anniversaire de la grande guerre

Des dizaines de milliers de personnes ont manifesté en Angleterre

Londres, 30. — Les Pacifistes ont profité de ce qu'hier était le 9e anniversaire de la déclaration de la guerre pour organiser dans toutes les grandes villes du royaume, d'imposantes manifestations en faveur de la paix.

A Londres même, plus de 20.000 personnes y compris un nombre important de sans-travail se sont rendues en cortège à Hyde-Park.

Vingt résolutions flétrissant la guerre et le militarisme ont été adoptées à l'unanimité.

Une grande démonstration eut lieu également à Vienne

Vienne, 30. — A l'occasion de l'anniversaire de la guerre mondiale, les pacifistes de Vienne ont organisé hier une démonstration contre la guerre.

Une quarantaine de nationalistes ont tenté de troubler la manifestation.

Arrêtés, ils ont été trouvés porteurs d'armes chargées.

La manifestation s'est déroulée ensuite sans incidents.

Le président Harding garde le lit

New-York, 30. — M. Harding a gardé le lit pendant le trajet de Seattle à San-Francisco. D'aucuns déclarent que le Président ne se serait pas ressenti de son indisposition s'il avait renoncé à prendre la parole à Seattle et à assister à la réception qui avait été préparée en son honneur. Son entourage ayant réussi à le convaincre qu'un repos lui était nécessaire, Mme Harding ainsi que les ministres Wallace et Hoover ont pris la parole en son nom dans toutes les villes où le train a stoppé.

Le docteur Sawyer a consigné formellement la porte du Président ; c'est ainsi que les sénateurs Mac Mary et Stanfield eux-mêmes se sont vu refuser toute audience de M. Harding.

On craint des complications

Le Président Harding a annoncé qu'il annulait le programme entier de son voyage en Californie. Cette décision a été prise à la suite d'une conférence tenue entre les médecins du Président et ses conseillers, dont l'état de santé de M. Harding a fait l'objet.

Le général Sawyer, médecin personnel du président Harding, a publié dimanche soir, à une heure tardive, un bulletin sur l'état du président Harding. Ce bulletin dit que de nouveaux symptômes ont été constatés pendant la journée et qu'il existe des indices de complication qui nécessitent une nouvelle consultation.

Tunis acclama son Bey

Tunis, 30. — Le Bey est rentré à Tunis ce matin, à 10 heures.

M. Castillon de Saint-Victor était allé le recevoir à Bizerte, accompagné du haut personnel du Protectorat.

A l'arrivée du Bey à Tunis, la foule débordait de joie ; les confréries, avec leurs étendards, l'ont accueilli avec de grandes acclamations.

Le Bey ne paraissait nullement fatigué de son voyage, dont il gardera le plus vivant souvenir.

Une figure de soldat apparaît sur les murs d'une église (?)

Londres, 30. — Nous avons rapporté comment l'effigie d'un ancien curé de la cathédrale d'Oxford était apparue sur un mur de l'église, au-dessous d'un vitrail consacré à la mémoire de cet ecclésiastique. Il paraît maintenant qu'un autre portrait, du même genre, s'est révélé à l'Abbey Church, à Bath. Sur un pilier, immédiatement au-dessous du drapeau d'un régiment de Somerset, suspendu dans l'église, les visiteurs ont cru distinguer le dessin d'un soldat portant la barbe et coiffé d'une casquette ou d'un bonnet à poils.

On prétend que la physionomie de l'image s'anime par moment et qu'il semble que le soldat va parler.

En sauvant un bébé des flammes

Bourg-en-Bresse, 30. — A Mezeriat, route de Vandeims, un incendie a détruit entièrement la ferme appartenant à M. Orgeret.

Ce dernier a été légèrement blessé en voulant sauver un bébé resté dans la maison.

Les causes de cet incendie sont inconnues.

Les salaires des cantonniers départementaux

Une commission s'est réunie hier à la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. Cameau, secrétaire général, pour examiner quelles améliorations il convenait d'apporter au traitement des cantonniers départementaux, à la suite des revendications que ces fonctionnaires avaient fait récemment. MM. Merlin, Bourdon, Bonet, Perrier, conseillers généraux ; Proy et Houx, conseillers d'arrondissement ; Mousseran, ingénieur du service maritime et Fiel, étaient présents, ainsi que plusieurs maires de différentes communes du Nord.

Deux genres d'indemnité ont été prévues et acceptées : indemnité de résidence aux cantonniers, pour les communes qui comptent au minimum 1.000 habitants ; indemnité de déplacement aux chefs cantonniers.

Les Mutilés de la Guerre sur le marché du travail

Une loi de solidarité nationale sera bientôt appliquée

Après diverses modifications de détail, la Chambre des députés a adopté, dans l'une de ses dernières séances, une proposition de loi, déjà votée par le Sénat, sur l'emploi obligatoire des mutilés de guerre. La loi deviendra bientôt définitive.

Nous avons voulu avoir sur ce sujet, qui intéresse tant de familles quelques précisions. Le Président de la Fédération des Mutilés du Nord, M. Balavoine, était tout désigné pour nous les fournir. Il avait d'ailleurs, exposé la question devant la Société Industrielle du Nord de la France, quelques jours avant le vote de la Chambre.

Voici les passages essentiels de cette communication substantielle et documentée:

Le droit au travail

La pension du Mutilé de guerre n'est pas en rapport avec le coût de la vie. L'intéressé comprend que l'état actuel de nos finances ne permet pas la réparation intégrale, par la pension, du préjudice qu'il subit du fait de son infériorité physique. Ne voulant pas vivre de mendicité, il réclame le droit au travail !

Le législateur l'a compris. Les rapports, les discussions, les délibérations au Parlement en font foi. Actuellement, la position de la question se situe ainsi : Obligation d'employer les mutilés de guerre dans la proportion de 10 % et, lorsque l'entreprise compte plus de trente ouvriers, d'employer des mutilés à capacité réduite, à raison de un pour trente salariés. Salaire normal et courant payé au Mutilé, sauf si sa capacité professionnelle est réduite de moitié.

Telle est l'économie de la loi que les Mutilés de guerre attendent depuis si longtemps, et qui bientôt entrera en application.

L'Office public de placement sera chargé de l'appliquer. Comment l'aider dans cette tâche ?

Comme le faisait justement remarquer le docteur Leclercq, professeur à la faculté de médecine de Lille, au Congrès des Mutilés de Lille, de décembre 1921 :

« Il faut s'efforcer, chaque fois que cela est possible, de permettre au Mutilé d'exercer la même profession qu'avant la guerre, ou tout au moins une profession voisine de celle-là. On doit tenir le plus grand compte des goûts et des désirs du Mutilé. Il a le plus grand intérêt, au point de vue moral comme au point de vue médical, à ce que le Mutilé soit employé dans la région où il habite depuis quelques temps déjà, dans le milieu où il lui est familier, dans le cadre où il est habitué à vivre. Il ne faut pas négliger de tenir compte des nécessités locales de la main-d'œuvre et du marché du travail. Enfin et surtout, un examen médico-physiologique sérieux, fait par un médecin spécialisé dans ces questions de médecine du travail, doit déterminer les professions compatibles avec les lésions présentées par le Mutilé. »

Et le professeur Leclercq ajoutait que l'Office de placement devra comprendre un service spécial d'orientation professionnelle, dont il indiquait le fonctionnement.

Moyens de réalisation dans le Nord

Ces principes étant admis, il s'agira de passer à l'application. Là sera la difficulté, surtout en période de crise de chômage.

Il y a un an, j'avais l'honneur de soumettre au Congrès de Lille les suggestions suivantes :

Chaque association de mutilés établirait le recensement de ses adhérents par degré d'invalidité professionnelle et par profession. La Fédération centraliserait ces renseignements et se mettrait d'autre part en rapport avec le 1er groupement économique régional, émanation des Chambres de commerce du Nord, afin d'obtenir de lui, par catégorie d'industrie, et par centre industriel, le nombre des emplois réservés aux Mutilés, fixé d'après le pourcentage légal.

La comparaison des renseignements ainsi fournis à la Fédération de part et d'autre offrira une première vue des possibilités de répartition des Mutilés dans l'industrie régionale.

Aux associations, il appartiendra de veiller à l'utilisation effective de leur main-d'œuvre, de signaler à la Fédération les tentatives qui seraient faites pour éluder une loi dont l'application n'ira certainement pas sans difficulté.

La Fédération s'emploiera à réprimer ces défaillances. Mais son rôle ne sera pas exclusivement coercitif.

Elle pourra utilement se faire aviser : par l'industrie, des vacances ; par les associations, des demandes d'emploi, et être ainsi un efficace organe de liaison entre les employeurs et les Mutilés pour a distribution des places que la loi leur aura réservées.

Il semble que les Offices publics de placement verraient ainsi leur tâche largement facilitée.

Quant à moi, je suis sûr que les associations de Mutilés auront à cœur de rendre aisée l'application d'une loi dont ils seront les bénéficiaires. Je suis sûr également que les industriels du Nord voudront appliquer de bonne grâce une loi qui prend sa source dans un sentiment de solidarité nationale.

J. BALAVOINE,
Président de la Fédération des Mutilés du Nord,
Membre de l'Office National.

Après la Fête régionale de Gymnastique de Valenciennes

LES RESULTATS DU CONCOURS DE TIR

PRIMES DE VIRTUOSITE. — **Breloques en or.** — Eichorn Georges, Société suisse, Paris ; Paré Georges, L'Abbevilloise, Abbeville ; Dutrot Alfred, L'Avenir, Avesnes ; Durin Paul, La Maubeugeoise, Maubeuge.

Breloques en vermeil. — Lemaire Arthur, de Roubaix ; Pluchart Paul, L'Active, de Caudry ; Desrumeaux Georges, de Lille ; Lemaire Oscar, d'Avesnes ; Sartiaux Léon, La Fraternelle, Valenciennes.

Breloques en argent. — Gilliocq Louis, L'Union, Saint-Omer ; Buisson Gustave, La Maubeugeoise, Maubeuge ; Becquet Julien, La Fraternelle, Valenciennes ; Delos Arnould l'Honneur, Lesquin ; Brocquet Gaston, L'Union, Saint-Omer ; Valembois Eugène, La Concorde, Beuvry ; Scouflaire Louis, La Maubeugeoise, Maubeuge ; Maire Georges, d'Avesnes ; Bricout Henri, L'Active, de Caudry ; Huville Raymond, La Fraternelle, Valenciennes.

CLASSEMENT. — SERIE C. P. S. M. — 1er, Desrumeaux Gerges, de Lille ; 2e, Sartiaux Léon, La Fraternelle, Valenciennes ; 3e, Becquet Julien, La Fraternelle, Valenciennes ; 4e, Huvelle Raymond, La Fraternelle, Valenciennes ; 5e, Calloire Robert, de Lille ; 6e, Deltombe Gilbert, Le Foyer, Valenciennes ; 7e, Martigny René, La Fraternelle, Valenciennes ; 8e, Lemaire Henri, de Leers ; 9e, Caillaux Rémy, La Fraternelle, Valenciennes ; 10e, Milleville Fernand, Etoile Pévéloise ; 11e, Lenain Michel, La Fraternelle, Valenciennes ; 12e, Libessart Emile de Saint-Omer.

CLASSEMENT DES VIEUX GYMNASTES ET MEMBRES DE L'A. R. — 1er, Lemaire Arthur, de Roubaix ; 2e, Lemaire Oscar, d'Avesnes ; 3e, Durin Paul, de Maubeuge ; 4e, Maire Georges, d'Avesnes ; 5e, Liévin Paul, de Croix ; 6e, Bayart Alfred, de Roubaix ; 7e, Lalisse Hector, de Saint-Omer ; 8e, Divry Charles, de Saint-Omer ; 9e, Lefebvre Oscar, de Calais ; 10e, Debuisne Emile, de Roubaix ; 11e, Imbert Louis, de Calais.

CLASSEMENT INDIVIDUEL DES GYMNASTES. — 1er, Eichorn Georges, Société Suisse, Paris ; 2e, Paré Georges, l'Abbevilloise ; 3e, Outrot Alfred, l'Avenir d'Avesnes ; 4e, Durin Paul, La Maupbeugeoise ; 5e, Pluchart Paul, l'Active de Caudry ; 6e, Gilliocq Louis, l'Union de Saint-Omer ; 7e, Buisson Gustave, La Maubeugeoise ; 8e, Delos Arnould ,l'Honneur, Lesquin ; 9e, Brocquet Gaston, l'Union, Saint-Omer ; 10e, Desrumeaux Georges, La Saint-Maurice-Fives ; 11e, Valembois Eugène, La Concorde, Beuvry ; 12e, Scouflaire Louis, La Maubeugeoise ; 13e, Bricout Henri, L'Active, Caudry ; 14e, Decordier Fernand, L'Abbevilloise ; 15e, Pifou Paul, L'Active, Caudry ; 16e, Rosiau Alphonse, La Concorde, Beuvry ; 17e, Liénot Georges, Société Suisse, Paris ; 18e Lauflet Jean, La Concorde, Bertry ; 19e, Schnapp Ernest, La Patriote, Anzin ; 20e ,Letombe Lucien, La Concorde, Beuvry ; 21e, Lemaire Arthur, L'Ancienne, Roubaix ; 22e, Cleyet Marcel, La Sentinelle Pont de Beauvoisin ; 23e, Ruet Eugène, Club de gymnastique, Calais ; 24e, Chaval Georges, Sapeurs-pompiers, Lille ; 25e, Boulant Henri, Avant-Garde, Houilles ; 26e, Gaby Julien, L'Honneur, Lesquin ; 27e, Calloir Robert, La Saint-Maurice-Fives ; 28e, Massemin Alfred ,L'Union, Saint-Omer.

CLASSEMENT DES DELEGATIONS DE GYMNASTES. — 1re Société Suisse, Paris ; 2e, Ll'Abbevilloise, Abbeville ; 3e, L'Union, Saint-Omer ; 4e, L'Active, Caudry ; 5e, La Maubeugeoise, Maubeuge ; 6e, L'Honneur, Lesquin ; 7e, La Concorde, Beuvry ; 8e, L'Avenir, Anche ; 10e, La Concorde, Bertry ; 11e, Sapeurs-Pompiers, Lille ; 12e, La Patriote, Anzin ; 13e, La Sentinelle, Pont de Beauvoisin ; 14e, Club des Gymnastes, Calais ; 15e, L'Ancienne, Roubaix ; 16e, La Patriote, Guines ; 17e, L'Avant-Garde, Houilles ; 18e, Société Municipale, Armentières ; 19e, La Royale Marchiennoise, Marchiennes ; 20e, Préparation Militaire, Avesnes ; 21e, La Patriote, Blendecques ; 22e, La Bohainoise, Bohain.

Société des Agriculteurs du Nord

On nous communique :

La Société des Agriculteurs du Nord suspend ses réunions pendant les mois d'août et septembre, en raison des travaux de moisson.

La première assemblée mensuelle de la Société aura donc lieu le premier mercredi d'octobre, au lieu ordinaire de ces réunions, Hôtel Maréchal, rue Solférino, à Lille.

La traite des blanches à Bruxelles

Les victimes, des Françaises notamment étaient envoyées à New-York

Bruxelles, 30. — La police a arrêté, dans la matinée, quatre personnes impliquées dans une affaire de traite des blanches.

Il s'agit des nommés Richardon Guillaume né en Uruguay, ingénieur ; Rouffange Jean, français, artiste de cinéma ; des filles Curdier Raymonde et le Floch Blanche, toutes deux françaises, se disant artistes de théâtre.

Richardon recherchait les jeunes filles, principalement françaises, qui avaient quitté le toit paternel.

Après les avoir nanties d'une nouvelle identité, il expédiait ses victimes dans des maisons spéciales de New-York.

Richardon avait un complice employé d'état civil de Paris, qui lui fournissait des cartes d'identité en blanc, munies du cachet de la Ville qui lui faisait payer chaque pièce cinquante francs.

On intercepta récemment une lettre de lui adressée à Richardon, annonçant que dorénavant, ce document en blanc, fourni par lui, devait être payé 100 francs.

Richardon possédait un important compte-courant dans une grande banque de Bruxelles.

Electrocutés sur un lac

Thoune, 29. — Aujourd'hui à 17 h., le mât d'un voilier qui allait aborder la rive du lac de Thoune, est entré en contact avec une conduite électrique à haute tension qui passe au-dessus du lac. Un court circuit s'est produit et les trois occupants du voilier ont été électrocutés.

La Renaissance des industries agricoles du Nord et de l'Est

Dans un récent exposé à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, M. Lindet, membre de l'Institut, a donné les renseignements suivants sur la renaissance des industries agricoles dans le Nord et l'Est.

Sur 213 usines produisant 100.000 tonnes de sucre par 24 heures, 148 ont été anéanties ; elles représentaient 68.000 tonnes par jour. 66 des 148 usines détruites sont aujourd'hui debout et produisent 32.000 tonnes. 110 usines ont été groupées par deux, quatre, huit et même treize et, en général, ce groupement s'est accompagné d'une amélioration du travail et de l'outillage permettant d'obtenir un rendement supérieur à celui d'avant guerre.

152 de nos 300 distilleries ont été détruites ; elles représentent plus de 50 p. 100 de notre production de 1918. Ici, le relèvement est lent parce que l'alcool, sauf ce qui est nécessaire à la défense nationale ou à la fabrication des produits chimiques, ne peut être que bu. Or, depuis le 30 juin 1916, l'Etat s'est réservé le monopole de l'alcool industriel et empêche qu'il soit bu. Mais l'alcool pourra servir à la fabrication du carburant national et alors il pourra être produit, non seulement dans le Nord, mais dans tous nos départements.

Sur 2.570 brasseries, il y en avait 1.767 qui ont été détruites, ce qui représente les 8/10 de notre consommation. La reconstruction a été facile : 78 p. 100 de la capacité de production d'avant-guerre ont été reconstitués. Il ne semble pas cependant qu'il y ait déficit ; dans le Nord, on boit moitié moins de bière qu'avant 1914.

Pour les victimes civiles de la guerre

Léon ESCOFFIER, député du Nord, avait demandé au Ministre des Pensions :

1° Si une veuve, victime civile de la guerre, se verrait actuellement fondée à réclamer une pension en vertu de la loi du 24 juin 1919 ;

2° S'il n'y a pas un décret qui doit recevoir prochainement son application et qui permettrait à ceux qui ont laissé passer les délais légaux d'obtenir quand même satisfaction.

Il vient de recevoir la réponse suivante :

1° Réponse négative.

2° Toutefois, le délai imparti pour le dépôt des demandes étant expiré depuis le 1er janvier 1922 (loi du 28 juillet 1921, article 5), une proposition de loi prorogeant jusqu'à expiration d'un délai de trois mois à partir de sa promulgation, le délai prévu par la loi du 28 juillet 1921, a été adoptée par la Chambre des Députés dans sa séance du 21 juin 1923 et est actuellement en instance devant le Sénat.

Vacances de chaires à l'Institut Industriel du Nord

Sont déclarées vacantes à l'Institut Industriel du Nord de la France : la chaire de mécanique rationnelle, en 2e année (60 leçons environ), par suite de la retraite de M. Pelot, professeur à l'Université de Lille :

La chaire d'arithmétique, algèbre, trigonométrie et élémentaires supérieures, en année préparatoire (80 leçons), par suite du départ de M. Cordonnier, professeur au Lycée Faidherbe à Lille, nommé professeur au Lycée Carnot, à Paris.

Les intéressés sont priés de faire connaître leur candidature, en indiquant leurs titres, à M. le Directeur de l'Institut Industriel, 17, rue Jeanne d'Arc, à Lille, avant le 15 septembre.

Le Réveil Illustré

est en vente partout

16 Pages :: 20 Centimes

Ceci vous interesse MM. les locataires

Un jugement de la Cour de Cassation

Une des commissions arbitrales de Marseille avait cru devoir refuser à un locataire principal le droit à prorogation, parce qu'il avait sous-loué une partie des locaux. « Erreur, a répondu la Cour de Cassation : le locataire principal étant considéré comme occupant les lieux par le locataire qu'il s'est substitué. »

Cette solution est conforme à la logique. C'eût été une erreur grave que de faire perdre ainsi le bénéfice du droit à prorogation.

Le calcul des augmentations

Les juges sont très souvent perplexes pour apprécier l'augmentation des charges qui incombent aux locataires. Quelques magistrats avaient adopté le principe du forfait, mais la commission supérieure de cassation a estimé que les dispositions de l'article 1, paragraphes 4 et 5 de la loi du 31 mars 1922 exigeait une autre solution.

Ce que doit le locataire pour l'augmentation des impôts et taxes et pour l'augmentation des prestations payées pour la commodité des locaux c'est le chiffre même de ces augmentations.

Il n'est pas au pouvoir du tribunal de suppléer à la fixation de ce chiffre par une appréciation d'ordre général. Il ne peut pas non plus prendre en considération la situation des locaux. Il doit statuer uniquement sur le fait des augmentations, avec preuves incontestables à l'appui.

DERNIERE HEURE

La classe des réservistes pères de famille

Une bonification de deux annees par enfant a été accordée

Paris, 30. — L'article 58 de la loi du 1er avril 1923 accorde à tout réserviste le bénéfice d'une bonification de deux classes pour chaque enfant vivant et prévoit, en outre, le passage dans la 2e réserve des réservistes pères de 4 enfants vivants et l'affectation à la dernière classe de la 2e réserve des réservistes pères de 6 enfants vivants.

Pour pouvoir bénéficier des nouvelles dispositions

Pour pouvoir bénéficier sans délai de ces dispositions, les réservistes des classes 1921 à 1893 pères de famille, devront se présenter munis de leur livret militaire à la mairie de leur résidence entre le 25 août et le 5 septembre 1923 pour y faire une déclaration relative à leur situation de famille.

Par la suite, à chaque naissance d'enfant comme aussi dans le cas de mariage avec une femme ayant des enfants d'un premier lit, les intéressés en disponibilité ou en réserve devront demander à leur mairie de signaler leur nouvelle situation de famille au recrutement.

La visite des Ambassadeurs au Foreign-Office

Ils ont remis les réponses alliées, le représentant du Reich fut reçu

Londres, 30. — Suivant une information de l'« Agence Reuter », lord Curzon a été entièrement occupé au ministère des Affaires Etrangères cet après-midi et ce soir à conférer avec les ambassadeurs d'Italie, de Belgique, de France et d'Allemagne, au sujet des questions relatives à la réponse à la dernière note allemande.

L'ambassadeur d'Italie a été le premier à voir le secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères. Lord Curzon a son retour du Parlement, a reçu l'ambassadeur de Belgique qui est resté avec lui pendant 3/4 d'heure. M. Moncheur a remis une réponse séparée de son gouvernement tapé à la machine.

Pendant ce temps l'ambassadeur d'Allemagne est arrivé et a été forcé d'attendre son tour, malgré le rendez-vous.

On croit savoir que sa visite n'a aucun rapport avec de nouvelles propositions de la part de son gouvernement qui attend une réponse à sa note. Enfin dans la soirée, l'ambassadeur de France a été reçu par lord Curzon avec lequel il a eu 3/4 d'heure de conversation.

Peu à peu, on s'aperçoit que Paris et Bruxelles ne sont pas d'accord

La note française a été remise. On croit savoir que les notes françaises et belge ne sont pas identiques comme on l'a annoncé précédemment mais qu'elles diffèrent sur certains points.

On croit également qu'aucun commentaire n'a été fait aux ambassadeurs de France et de Belgique au sujet de leurs notes respectives mais que ces documents seront examinés demain par le Cabinet britannique.

La visite de l'ambassadeur d'Allemagne est due, croit-on, à la situation économique et politique désespérée de l'Allemagne.

Le boxeur Paul Fritsch a battu l'anglais Seaman Hall

Londres, 30. — Dans un match de boxe (poids légers) le français Paul Fritsch a battu l'anglais Seaman Hall, ancien champion d'Angleterre et d'Europe, aux points en 10 rounds.

FEUILLETON DU 1er AOUT 1923 — N° 85

L'ANNEAU D'ARGENT

Grand roman d'amour par Georges de BOISFORET

TROISIEME PARTIE

De l'amour à la mort

I

A LONDRES

(Suite)

— La disparition de sa grand'mère le privait de son dernier soutien...

... Il n'avait plus personne au monde.

— Plus personne ?

— Non.

... Seul son père lui restait...

... Mais — pour échapper à la justice — il avait fui à l'étranger.

Jacques eut un frémissement.

D'une voix changée, presque dure, il s'informe :

— Son père...

... Qui donc ?...

— Mais le meurtrier de Lise... Hubert Forestier.

Un éclair passa dans les yeux du prétendu Heurtaux.

Si maître de lui qu'il fût, ou plutôt qu'il voulût demeurer... il avait — au risque de se trahir — eu un élan — vite réprimé d'ailleurs — comme pour se lever...

... Se dresser en face de son interlocuteur...

... Crier à celui-ci :

— C'est faux... Hubert Forestier n'est pas son père... Lise a menti... menti... et vous aussi — en parlant comme vous le faites — vous mentiez.

Mais il se contenta de dire :

— Quoi donc vous autorise à déclarer qu'il est le père cet enfant ? Vous n'en savez rien... Non, vous n'en savez absolument rien... Si Hubert Forestier... était toujours vivant... et qu'il fût en votre présence... que lui répondriez-vous au cas où il vous dirait : — Ce n'est pas vrai, l'enfant de Lise Yvonnec n'est pas mon fils !...

— Ce que je lui répondrais ?

— Oui.

— Ceci. Vous vous trompez. Votre maîtresse — ne le sais-je pas mieux que qui conque — vous fut infidèle. Elle s'est moquée de vous indignement. Les lèvres qu'elle vous tendait elle les donnait à un autre... Je comprends que vous doutiez de votre paternité... que vous la : iez même. A votre place j'aurais le même doute... les mêmes dénégations peut-être... Pourtant vous êtes dans l'erreur... Et moi, qui suis pour vous un étranger, un inconnu... moi qui n'ait aucun intérêt à travestir la vérité... je puis — si vous le voulez — vous fournir la preuve que René — c'est le nom du petit — est bien issu de votre sang...

... Oui, je puis vous fournir la preuve — irréfutable — qu'il est réellement votre fils.

Jacques posa sur le gros homme un regard qui semblait déceler de la folie.

Il eut — une seconde — la sensation que — sous lui — le plancher s'entr'ouvrait...

Un vertige l'emportait...

La respiration lui faisait défaut...

Son cœur avait cessé de battre.

Il ne voyait plus Cloys qu'à travers un brouillard... une vapeur... confusément... Il perdait la notion de la réalité... Cependant, dans ses oreilles, résonnaient toujours les paroles prononcées par l'envoyé de l'agence Johnson...

... Ces paroles qui — sur lui — avaient produit l'effet de la foudre :

— « Je puis vous fournir la preuve — irréfutable — que le petit René est réellement votre fils. »

Allons donc !

Cet homme se vantait.

Ce qu'il disait c'était absurde... extravagant...

C'était insensé !...

Comme si — sur certains détails — il pouvait être mieux fixé que lui-même, Jacques !...

Quelle certitude était-il en état de posséder ?

Sur quelle base reposait-elle ?

Il n'y avait qu'une personne qui — si elle eût existé encore — aurait pu s'exprimer aussi catégoriquement.

Lise Yvonnec.

Seule elle savait le nom de l'homme qui — véritablement — l'avait rendue mère.

C'était là son secret.

Elle l'avait emporté avec elle dans l'Au-delà.

Car pas plus à présent qu'autrefois il ne croyait aux affirmations de la misérable créature.

Certes — avant la naissance de René — il admettait qu'elle ne connût pas encore le frère de Cloys.

Mais, si ce n'était pas pour celui-là, c'était pour un autre que — à cette époque — elle avait eu un caprice.

Jamais elle ne lui avait été fidèle.

Il en était persuadé.

Dans ces conditions, comme l'agent de maître Johnson s'y prendrait-il pour prouver — sans conteste possible — que ce n'était pas à un rival ignoré de lui Jacques que René devait la vie ?...

En vérité, la prétention était risible !...

Et lui-même, Jacques en aurait ri franchement... s'il n'avait eu la gorge serrée... par une angoisse grandissante... par une angoisse sans nom... comme si — en dépit de tout — il avait peur que ne lui fût en effet démontré qu'il s'était trompé et que — en abandonnant l'enfant à sa destinée — il avait commis non pas simplement un lâcheté, mais le pire des crimes.

Et — le souffle en suspens... les prunelles dilatées par l'épouvante — voici que maintenant il écoutait parler Cloys...

... Cloys qui gravement déclarait :

— Je vous ai donné l'assurance que — à Hubert Forestier — je fournirais aisément la preuve de sa paternité. Rien n'est plus exact. Je n'aurais — pour le convaincre — qu'à lui dire ceci : Non seulement Lise ne vous aimait pas et se livrait à un autre alors que — aveuglément — vous aviez foi en elle, mais encore elle avait sur son fils — vous l'ignorez en suis sûr — reporté l'aversion que vous lui inspiriez. Et cela pour l'unique raison qu'il était votre enfant à vous !...

... Combien de fois — à moi-même — n'a-t-elle pas dit :

... — Qu'il parte donc... qu'il emmène avec lui René... et que plus jamais je ne les revoie l'un et l'autre !...

... Je ne le juge pas... je ne veux pas la juger...

... Si sévère que je pourrais être pour elle... je ne le serais pas assez encore.

... Chez elle la fibre maternelle n'existait pas...

... Elle était née pour l'amour... pour le plaisir... pour l'amusement des hommes uniquement...

... Et aussi pour leur damnation !...

... Pourquoi la nature avait-elle — de cette femme qui n'en était pas digne — fait une mère ?...

... Il y a — dans l'existence — de ces maldonnes... qu'on ne s'explique pas... et qui sont des monstruosités.

... A mon frère Fernand elle avait proposé : Lorsque nous vivrons ensemble — car elle avait conçu le projet de se mettre en ménage avec lui et il était assez épris d'elle pour faire cette folie — à mon frère Fernand elle avait proposé : S'il me laisse le petit — que, en toute justice, il devrait garder puisqu'il lui appartient — oui, s'il me le laisse nous nous en débarrasserons... nous l'enverrons en nourrice... n'importe où... puis, plus tard, en pension à l'étranger... Je ne veux pas de lui dans ma vie... c'est le fils d'un homme qui m'est odieux... odieux par lui-même... et aussi par le boulet vivant que — comme une entrave à ma carrière... à mon avenir — il me faudrait traîner sans cesse avec moi si je n'étais résolue à m'en décharger... ainsi qu'on se décharge d'un poids... d'un fardeau... qui excède les forces... et dont — je le répète — je ne veux pas... je ne veux pas...

Horrifié..., les mains crispées sur les bras de son fauteuil... Jacques ne faisait pas un geste... ne prononçait pas un mot.

Ainsi, c'était donc vrai !...

Il n'en pouvait plus douter.

Pauvre petit !...

Non seulement il n'avait pas eu, à son berceau, les caresses d'une mère qui — si elle avait vécu — aurait été pour lui une marâtre, mais encore son père, en lequel il eût dû trouver la tendresse que lui ressait celle qui l'avait mis au monde, on père s'était détourné de lui, l'avait renié, abandonné misérablement.

Ah ! c'était abominable !...

Qu'était-il devenu ?...

Qui donc — par charité... par pitié — avait pris soin de lui ?...

Des étrangers ?...

Probablement...

... Puisque — sa grand-mère morte — il n'avait plus de famille...

... Ppersonne pour l'aimer... pour le protéger... pour le défendre, dans la vie.

Ah ! oui... pauvre... pauvre petit !...

Où était-il ? Quelle était son existence ?

Peut-être — et cela, hélas ! n'était que trop probable — était-il profondément malheureux !...

Peut-être — à juste raison — maudissait-il le jour qui l'avait vu naître !...

Ah ! mon Dieu... mon Dieu... quelle fatalité pesait sur lui, Jacques !... Il n'était donc venu au monde que pour faire le mal... que pour semer la douleur... pour entasser des ruines autour de lui...

(A suivre)